

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL**

| | |
|---|--|
| N°2026/AVR/061 | OBJET : MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE CESSON ET SAMMERON VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2026 |
| <u>Date du conseil municipal</u> | |
| 09/04/2026 | |
| <u>Date de la convocation</u> | |
| 02/04/2026 | |
| <u>Date de l'affichage</u> | |
| 02/04/2026 | |

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Clotilde LAGOUTTE, Maire, en suite des convocations adressées le deux avril deux mille vingt-six.

Étaient présents :

Clotilde LAGOUTTE, Maire

Abdelhakim LACHHAB, Maureen BONNET-KHOULDI, Michel BILLOUT, Pascale DESPLATS, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Voahangy HUÉ, Mohamed NOURO, Sylvie GALLOCHER, Maires-adjoints.

Julien BOUDET, Ijou HAMMOUTI, Dramane TRAORE, Mohammed KHERBACH, Prescilia HENRY, Lucie BOURELY, Romaine BOKASSA-KIBOZI, Adama OUATTARA, Catherine MOLINA, José MORILLA, Frédérique HOUREUX, Gérard ESNAULT, Pascal BOURGET, Nolwenn LE BOUTER, Fabrice HOULIER, Catherine LORMANN-D'HOKER, Jules NOUGA NOUGA, Isabelle WALCZYNSKI, Stéphane MOLINES, Angélique RAPPAILLES, Conseillers municipaux.

Maureen BONNET-KHOULDI a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION

OBJET : MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE CESSON ET SAMMERON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires,

VU l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM),

VU la délibération n°2026-004 du comité syndical du SDESM en date du 28 janvier 2026, approuvant l'adhésion de la commune de Cesson,

VU la délibération n°2026-005 du comité syndical du SDESM en date du 28 janvier 2026, approuvant l'adhésion de la commune de Sammeron,

CONSIDERANT que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Cesson et Sammeron,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'**UNANIMITÉ** par 29 voix **POUR**

ARTICLE 1 : Approuve l'adhésion des communes de Cesson et Sammeron.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La Maire
Clotilde LAGOUTTE



Le secrétaire de séance

Maureen BONNET-KHOULDI



Certifié exécutoire compte-tenu de
la télétransmission en Sous-Préfecture
le 15 MARS 2026
Et de la transmission ou notification et de la
publication le 15 MARS 2026

La Maire,
Clotilde LAGOUTTE

